

PROJET D'ACTION

DÉVELOPPEMENT DU JUDO DANS LES ÉTABLISSEMENTS SCOLAIRES ET PÉRISCOLAIRES



 **FRANCE JUDO**

www.ffjudo.com



PROJET D'ACTION

DÉVELOPPEMENT DU JUDO DANS LES ÉTABLISSEMENTS SCOLAIRES ET PÉRISCOLAIRES

Persuadée du levier important que constitue le judo scolaire, France Judo réitère pour la 3^{ème} année consécutive son programme de développement du judo dans les établissements scolaires et périscolaires pour la saison 2023-2024.

226 projets d'actions initiés par les clubs et les OTD ont été financés en 2023 dans le cadre de la campagne des PSF de l'agence nationale du sport. Ces projets d'actions, organisés majoritairement sous forme de cycle d'initiation à destination des élèves des écoles élémentaires ont permis également de générer plus de **9 000 licences lors de la saison 2023 - 2024**.

Ce programme spécifique de développement s'inscrit dans le cadre du contrat de délégation avec le Ministère des Sports, des Jeux Olympiques et Paralympiques. A ce titre, France Judo s'est engagée à faire valoir les programmes éducatifs ministériels de l'Education Nationale dans un objectif d'implication des clubs, des comités et des ligues au développement de la pratique sportive. Ce programme permettra également de s'inscrire dans le cadre de l'héritage des Jeux Olympiques et Paralympiques 2024 souhaité par le ministère des sports.

Il s'agira encore cette année d'investir le temps

scolaire et/ou périscolaire afin de créer des partenariats vertueux qui peuvent être associés à la mise en œuvre des dispositifs ministériels suivants :

- 30 minutes d'activités physiques quotidiennes
- 1 école - 1 club
- Passerelle - Sport scolaire - Sport en club (carte passerelle)
- Ecole « Label Génération 2024 »
- « 2 heures de sport en plus pour les collégiens »

À noter, que ces dispositifs ne sont pas obligatoires pour intervenir dans le milieu scolaire et que le programme peut être proposé dans le cadre des activités périscolaires ou les centres aérés sous responsabilité des collectivités locales.

En complémentarité de cette note, **un guide interactif du judo** à l'école est disponible dans la rubrique *Documenthèque* du nouvel extranet afin d'accompagner les acteurs aux différentes démarches pour mener des cycles d'initiation et de découverte de nos activités.

À travers le déploiement de la campagne ANS des projets sportifs fédéraux (PSF), France Judo souhaite accompagner les clubs qui investiront ces orientations prioritaires dans une logique de développement des pratiques sur les territoires. Cette note a pour objet



de préciser les modalités de mise en œuvre de ces orientations.

OBJECTIFS ET ENJEUX :

- Permettre à des milliers d'élèves d'être les acteurs d'une génération sportive, éduquée, ambitieuse à travers le prisme de l'école et par l'apport pédagogique des clubs affiliés.
- Conquérir le public scolaire et l'amener par l'intermédiaire de cette action dans le dojo du club.
- Impliquer et faire contribuer les clubs à l'amélioration du climat scolaire par la pratique du judo, par la transmission des principes du code moral, vecteurs de la transmission des valeurs de la République, qui participent au fondement de la cohésion nationale.
- Faire pratiquer et progresser les élèves à travers la pratique d'une discipline sportive olympique de référence à l'horizon de l'organisation des Jeux Olympiques et Paralympiques 2024, organisés en France.
- Participer à la lutte contre la sédentarité

PORTEUR DE PROJET :

- Les clubs affiliés à France Judo sont prioritaires pour émerger au titre de ce dispositif.
- Sans être prioritaires, les OTD peuvent émerger au

titre de ce dispositif en tant que tête de réseaux pour le compte de clubs de leur ressort territorial.

PUBLIC CONCERNÉ PAR L'ACTION :

Ce programme s'adresse aux élèves des écoles maternelles, élémentaires et collèges sur l'ensemble du territoire national dans les établissements scolaires publics ou privés.

- **Cycle 1** : maternelle - 3 ans / 6 ans
- **Cycle 2** : école élémentaire CP, CE1, CE2 - 6 ans / 9 ans
- **Cycle 3** : école élémentaire (CM1, CM2), collège (6^{ème}) - 9 ans / 12 ans
- **Section Sportive Scolaire** : Collèges
- Enfants du périscolaire et des centres de loisirs

DURÉE DU CYCLE :

- Cycle de 3 séances minimum (à construire avec l'école) avec une véritable démarche de pérennisation de l'action au sein du club et de fidélisation des scolaires initiés, une fois le cycle scolaire accompli.
- Format de séance proposé sur la base de 1h00 à 1h30, temps d'installation compris.
- L'action devra être réalisée sur la période de janvier à juin 2024.

MODALITÉS DE MISE EN ŒUVRE DE L'ACTION :

1

Prendre contact avec l'établissement visé

Se rapprocher de l'établissement scolaire ou périscolaire (Ecole, collège, centre aéré,...)

2

Proposer à l'école (direction) et à l'inspecteur de l'éducation nationale

de circonscription d'intégrer si nécessaire un programme éducatif de l'Education Nationale (facultatif et à la demande du directeur si besoin)

Plus d'informations :
Signature convention avec l'école et intégrer le programme éducatif [1 école - 1 club](#)

3

Contacteur l'encadrement technique de votre territoire pour étudier la faisabilité de financement de l'action dans le cadre des PSF

Effectifs prévisionnel, nombre de classes,...

4

Rédiger la demande de subvention sur Le Compte Asso

Pour vous aider, une fiche type sera disponible dans l'extranet

MODALITÉS DE FINANCEMENT DE L'ACTION DANS LE CADRE DE LA CAMPAGNE DE SUBVENTION DES PSF 2024

- Le financement pourra prendre en charge tout ou partie du budget prévisionnel de l'action, via les crédits des PSF.
- La déclaration d'une prise de licence effective dans le budget de l'action sera valorisée lors de la campagne d'instruction.

Important

Le programme de développement se base sur l'initiation d'un groupe classe inférieur ou égal à 30 élèves. Toutefois, les clubs qui souhaitent mener un projet avec une envergure supérieure à 30 (une ou plusieurs classes), peuvent être sousscrire au programme. Néanmoins, ils devront contacter au préalable le conseiller technique de leur territoire pour étudier la faisabilité du dossier.



5

Activer le programme
de développement judo
scolaire sur l'extranet
avec le nombre
prévisionnel de licences

Validation opérationnelle du
programme par le DTR et/ou
le RAF

Le panier du club doit
être vidé en amont pour
activer le programme de
développement

6

Mettre en œuvre
le ou les cycles d'initiation
sur la période janvier - juin

Possibilité de remettre
un diplôme, un grade
intermédiaire, une offre
pour pratiquer dans le club
car l'élève est licencié

7

Saisir les licences
avec le type de pratique
« judo scolaire »
Nom - Prénom
Sexe - Date de naissance

8

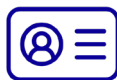
**Lorsque le club a reçu
sa notification de
subvention,**
valider les licences
du panier avant le
31/08/2024



LE COÛT DES JUDOGIS
sur la base de 30 élèves par
porteur de projet



Donation d'un judogi et d'une ceinture
blanche à chaque élève au début ou à
la fin du cycle scolaire en fonction de la
progression pédagogique proposée par
l'enseignant. L'offre d'un judogi à chaque
élève est une composante importante
dans la mise en œuvre de l'action.



LA LICENCE FÉDÉRALE
France Judo
pour chaque élève

Un dispositif de saisie spécifique
de la licence lié à ce programme de
développement sera disponible sur
l'espace club de l'extranet en mars 2024.



UNE PARTIE DES COÛTS
de l'intervenant sur la base
d'un cycle de 6 heures



Dans le cadre de la demande de
subvention, l'instruction se basera sur
une somme maximale indicative de
financement de 40 € TTC de l'heure.



DISPOSITIF D'ACCOMPAGNEMENT DANS LE CADRE DE LA CAMPAGNE PSF 2024 :

- Le montant de la subvention demandée ne pourra être inférieur à 1500€ si le porteur ne présente qu'une seule action dans le cadre de la campagne PSF 2024 (1000€ si le porteur se situe en ZRR).
- Budget prévisionnel moyen de l'action : 2 500€ sur la base de 30 élèves (cf. fiche action type du dossier CERFA Judo Scolaire pour vous aider à rédiger votre projet d'action et à le budgéter)



www.ffjudo.com

Fédération Française de Judo
21-25 avenue de la porte de Châtillon 75014 Paris